



PROCÈS VERBAL

COMITE DIRECTEUR – BUREAU

PV N°97 CD/10

REUNION DU : 11 janvier 2022 en présentiel et par visioconférence.

Présidence : Monsieur DURAND Daniel

Présents : Madame TILLOL Pauline, Messieurs AUCAIGNE Patrick – DUPIN Yannick – THIBERT Jérôme – VALOT Noel -

Invités : Madame STORNO Pascale Messieurs – DUPUY Gérard – GUYON Dominique

Excusés : Messieurs BRUNEL Nicolas - EL IDRISSEI Mourad- LECOUR Bernard

Début de séance à 18h30.

Informations :

La FIA de janvier a été reportée suite à la demande de l'IFF. Une nouvelle programmation sera lancée par la CDA.

Compte tenu de la situation sanitaire, toutes les actions et rassemblements prévus sur le mois de janvier en foot 5 à l'Urbansoccer sont annulés.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de restrictions Fédérales sur le déroulement des matchs ou des compétitions extérieures ainsi qu'en Futsal, seules les autorités Préfectorales ou municipales ont la possibilité d'être plus restrictives suivant le contexte sanitaire ou du principe de précaution face à la propagation du virus.

Protocole de reprise des compétitions Régionales et Départementales du 3/01/2022 :

Le bureau du Comité Directeur demande à la commission sportive d'appliquer le protocole du 3 janvier 2022 en particulier sur les règles à observer en cas de virus circulant dans un club en particulier sur les reports de match.

1. Règles à observer en cas de virus circulant dans un club

A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.

L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff.

Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la commission d'organisation et forfaits

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- ⇒ Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)
- ⇒ Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs le jour du match, (en Championnat Futsal , à partir de 3 cas positifs).

- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas entendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

Pour les coupes Départementales, compte tenu du calendrier, aucun report de rencontres ne sera admis. Si la rencontre ne peut se jouer du fait de l'isolement de certains joueurs ou de l'équipe, le club est retiré de la compétition.

Thèmes visios des clubs :

- les thèmes ont été définis
- pour les élus il y aura possibilité de se retrouver au District pour du présentiel sauf la soirée du 20 janvier ou il y a des commissions d'appel

Commission statuts de l'arbitrage :

À la suite du retrait d'Éric Giannini, un nouveau Président sera proposé à un Comité Directeur électronique de manière à pouvoir organiser la réunion statutaire prochaine.

Projet 100 % Educateurs :

Pauline Tillol et Dominique Guyon ont présenté l'avancée du dossier 100 % Educateurs.

Les prochaines échéances :

- Budget prévisionnel à consolider
- Finalisation de la Présentation du projet par Keryann et Dominique Guyon
- Démarche auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'animation du territoire en ruralité par Dominique Guyon. D'autres institutions Régionales ainsi que des partenaires privés seront également sollicités
- Le projet, toujours en phase d'expérimentation, se limite pour l'instant aux clubs qui ont bien voulu s'engager dans cette 1 ère phase.

Questions diverses :

- la commission des jeunes va lancer l'appel d'offre auprès des clubs pour la finale départementale U13 Pitch avec le secrétariat
- nous attendons un retour pour fixer définitivement la date de l'Assemblée générale de Printemps

Prochain Bureau du Comité Directeur :

Le prochain Comité Directeur aura lieu le lundi 7 février à 18h30 au siège du District de Côte d'Or. En présentiel ou en distanciel.

Le prochain Comité Directeur aura lieu le vendredi 25 février à 18h40 en présentiel.

Fin de séance à 20 heures.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188 – 189 – 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Secrétaire de séance : Patrick Aucaigne

Le Président : Daniel Durand

